

## **AVIS AU PUBLIC**

## Gestion des déchets

## Règlement communal et règlement-taxe.

Il est porté à la connaissance du public que par ses délibérations du 27 septembre 2024 le conseil communal a modifié le

\*règlement communal relatif à la gestion des déchets

\*règlement-taxe relatif à la gestion des déchets.

La délibération relative au règlement communal a fait l'objet d'une transmission obligatoire à Monsieur le Ministre des Affaires intérieures en date du 9 octobre 2024, conformément à l'article 105 (1) 1° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

La délibération relative au règlement-taxe a été approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures en date du 8 janvier 2025, réf. FC05-2024-A383.

Le texte intégral des délibérations est à la disposition à la mairie de Junglinster où le public pourra en prendre connaissance.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre

Ben Ries

le secrétaire

Danièle Waterkeyn